



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France



DB3C Audit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

SA GROUPE PAROT
***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2019
SA GROUPE PAROT
55, boulevard Jacques Chaban Delmas - 33520 BRUGES



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France



DB3C Audit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

SA GROUPE PAROT

Siège social : 55, boulevard Jacques Chaban Delmas - 33520 BRUGES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société SA GROUPE PAROT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA GROUPE PAROT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon les modalités décrites dans le paragraphe "Immobilisations financières" figurant dans la Note 2.4.2 "Méthodes d'évaluation", qui impliquent des estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles, revues par les Directions financière et générale de la société. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons vérifié que le paragraphe "Immobilisations financières" de la Note 2.4.2 "Méthodes d'évaluation", les Notes 2.5.1 "Actif immobilisé au 31 décembre 2019" et 2.7.2 "Filiales et participations" de l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 24 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ne figure pas dans le rapport de gestion et que votre Président Directeur Général n'a pas procédé à la désignation

d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

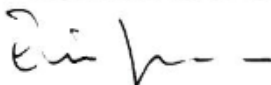
Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 28 août 2020

Le Bouscat, le 28 août 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

DB3C Audit



Eric Junières
Associé



Aurélien Gernez
Associé

Les présents comptes sociaux ont été établis au titre de l'exercice Clos le 31 décembre 2019.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 24 avril 2020.

1. ETATS FINANCIERS

2.1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

Actif (en milliers d'euros)	31-déc-19			31-déc-18
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	763	389	374	265
Immobilisations corporelles	849	275	574	748
Immobilisations financières	43 508	12 135	31 372	32 634
Actif immobilisé	45 119	12 800	32 320	33 647
Créances				
– Créances clients et comptes rattachés	2 944		2 944	2 074
– Autres créances	14 609	3 557	11 052	25 411
Divers				
– Disponibilités	91		91	308
– Charges constatées d'avance	92		92	137
Actif circulant	17 736	3 557	14 179	27 930
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Prime de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
Total de l'actif	62 856	16 357	46 499	61 577

Passif (en milliers d'euros)	31-déc-19	31-déc-18
Capital social ou individuel dont versé : 7 399	7 399	7 399
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	12 037	12 037
Réserve légale	367	367
Autres réserves	2 657	2 657
Report à nouveau	-4 777	-133
Résultat de l'exercice	-7 547	-4 644
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	10 135	17 682
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	0	0
Dettes financières		
– Autres emprunts obligataires		
– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 695	18 148
– Emprunts et dettes financières	13 224	20 935
Dettes financières		
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	958	1 755
– Dettes fiscales et sociales	1 014	679
– Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	94	925
– Autres dettes	379	1 419
Produits constatés d'avance		34
Dettes	36 364	43 895
Écart de conversion passif		
Total du passif	46 499	61 577

2.2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31-déc-19	31-déc-18
Ventes de marchandises		
Production vendue de services	4 306	4 882
Chiffre d'affaires net	4 306	4 882
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 146	1 603
Autres produits	14	13
Produits d'exploitation	9 465	6 498
Autres achats et charges externes	4 661	3 602
Impôts - taxes et versements assimilés	184	280
Salaires et traitements	2 951	2 635
Charges sociales	1 301	1 098
Dotations aux amortissements des immobilisations	233	136
Dotations aux provisions des immobilisations		
Dotations aux provisions	461	
Autres charges d'exploitation	96	3
Charges d'exploitation	9 888	7 754
Résultat d'exploitation [Produit + / Charge -]	-423	-1 256
Produits financiers de participation	771	3 167
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	266	
Autres intérêts et produits assimilés	23	
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 211	
Produits financiers	2 271	3 167
Dotations financières aux amortissements et provisions	9 955	1 977
Intérêts et charges assimilées	609	675
Charges financières	10 564	2 652
Résultat financier (Produit + / Charge -)	-8 293	515
Résultat courant avant impôts (Produit + / Charge -)	-8 715	-741
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	70	691
Reprises sur provisions et transfert de charges	61	
Produits exceptionnels	131	691
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	95	129
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6	838
Dotations aux amortissements et provisions		4 635
Charges exceptionnelles	101	5 602
Résultat exceptionnel (Produit + / Charge -)	30	-4 911
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices [Produit + / Charge -]	1 139	1 008
Résultat net de l'exercice (Produit + / Charge -)	-7 547	-4 644

2. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

L'exercice clos de Groupe PAROT (« la Société ») le 31 décembre 2019 présente un total bilan de 46 499 milliers d'euros et dégage une perte nette comptable de (7 547) milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Renforcement des fonds propres de ses filiales :

Groupe PAROT a participé en date du 25 juillet 2019 à l'augmentation de capital de ses filiales Parot Customers Care Services et Parot Digitals pour un montant respectif de 240 K€ et de 4 650 K€ par incorporation du compte courant.

Groupe PAROT a également participé en date du 15 novembre 2019, à l'augmentation de capital de sa filiale Parot Automotive Ile de France pour un montant de 2 800 K€ par incorporation du compte courant.

- Fusion :

Conformément au traité de fusion du 25 mai 2019, la société Parot VI a absorbé la société Parot Industrie, toutes les deux filiales à 100% de Groupe Parot SA, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019. Cette fusion s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation du groupe Parot.

Elle a pour but de rationaliser l'activité de ces deux sociétés ayant des objets sociaux connexes, de mutualiser les coûts administratifs et de réaliser des économies d'échelle.

- Divers :

La société Parot Automotive Saint Junien a été créée en date du 24 décembre 2019, elle est détenue à 100% par Groupe Parot SA. Le début de son activité est prévu en date du 01 janvier 2020.

2.4. PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION ET REFERENTIEL

2.4.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2016-7 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PGC homologué par arrêté du 26 décembre 2016, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation

La Société n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

2.4.2. Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 5 ans
- Site Internet 3 à 5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations corporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des constructions 8 à 25 ans
- Installations générales 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

Immobilisations financières

- Titres de participation

La Société comptabilise à leur coût d'acquisition, les titres de participation dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Groupe PAROT, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

À la date de clôture, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité ; ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergies eu égard aux autres participations détenues.

- Autres immobilisations financières

Dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société, cette dernière met à disposition d'un « Animateur » des fonds dans un compte de liquidité. Les versements effectués ne sont pas disponibles et sont par conséquent comptabilisés au poste « Autres immobilisations financières ».

Les plus ou moins-values de cessions de chaque opération sont enregistrées au compte de résultat, sans possibilité de compensation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'à la clôture de l'exercice, la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes.

Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

Engagements de fin de carrière :

La Société est assurée contre la charge liée aux engagements de retraite auprès de l'organisme mutualiste, l'IPSA.

Régime d'intégration fiscale

Groupe Parot SA, en accord avec les autres sociétés membres du périmètre d'intégration, a adopté les règles suivantes :

Chaque société filiale du périmètre d'intégration comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire, en particulier, après imputation des déficits fiscaux générés antérieurement à l'entrée de la société dans le périmètre d'intégration fiscale.

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe :

- Résultat bénéficiaire : versement par la filiale à la société mère d'une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat.

- Résultat déficitaire : les Sociétés intégrées ne seront plus titulaires à ce titre d'aucune créance sur la Société Intégrante, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

La Société calcule l'impôt dû par le Groupe intégré et l'enregistre dans ses charges. Elle comptabilise, par ailleurs, dans ses produits les économies d'impôt, réalisées par le groupe, non liées aux déficits de ses filiales. En conséquence chaque filiale est privée de tout report déficitaire.

2.5. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.5.1. Actif immobilisé au 31 décembre 2019

- Variation des immobilisations brutes :

Les principales acquisitions, cessions ou reclassements de l'exercice concernent les postes suivants :

Immobilisations (en milliers d'euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	528	235	0	763
Autres immobilisations incorporelles	528	235		763
Immobilisations corporelles	914	99	166	847
Terrains	8			8
Constructions	2			2
Installations générales, agencements et divers	230	48		278
Matériel de transport	8	25		33
Matériel de bureau, informatique et mobilier	500	26		526
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	166		166	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	35 945	7 724	156	43 513
Titres de Participations	35 131	7 691		42 822
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5			5
Prêts et autres immobilisations financières	809	33	156	686
Total	37 387	8 058	322	45 123

Titres de participations : comme mentionné en Note 2.1 « Renforcement des fonds propres de ses filiales » et « Acquisitions », Groupe Parot a participé à trois augmentations de capital souscrites auprès de ses filiales pour un montant global de 7,7 M€.

Les autres immobilisations financières comprennent le contrat de liquidité pour 42 k€, le portefeuille des actions Groupe PAROT sur le marché est composé, à la clôture de l'exercice, de 41 909 titres évalués à 4,13 € unitaire soit 173 k€ et des dépôts de garanties vis-à-vis de SCI appartenant au Groupe pour 49 k€ et vis-à-vis de BPI pour 90k€.

- Variation des amortissements et provisions :

Amortissements (en milliers d'euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	263	126	0	389
Autres immobilisations incorporelles	263	126		389
Immobilisations corporelles	168	107	0	275
Terrains	3	1		4
Constructions sur sol propre	3			3
Installations générales, agencements et divers	39	33		72
Matériel de transport	8	1		9
Matériel de bureau, informatique et mobilier	115	72		187
Immobilisations financières	3 311	9 954	1 130	12 135
Autres participations	3 133	9 954	1 130	11 957
Créances rattachées à des participations	178			178
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total	3 742	10 187	1 130	12 799

Les informations relatives aux filiales et participations sont présentées dans le tableau des filiales et participations (Note 2.7.2).

Une analyse prospective est effectuée annuellement pour actualiser les provisions.

La société Parot Digital a arrêté son activité de négoce de Véhicules d'Occasion au 31 décembre 2019. La valeur des capitaux propres étant négative, les titres ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%.

La société Parot Automotive Centre a cédé fin 2019 ses fonds de commerce de Blois, Fleury, Olivet et Saint Doulchard. Le montant des capitaux propres étant négatif, les titres ont également été dépréciés à 100%.

Le tableau ci-dessous reprend les variations au 31 décembre 2019 :

Titres (en milliers d'euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Parot VI (+ ex Parot Industrie)	1 155		1 130	25
Parot Premium Brive		50		50
Parot Premium Bordeaux		4 270		4 270
Parot Automotive Centre	1 977	975		2 952
Parot Digital		4 660		4 660
Total	3 132	9 955	1 130	11 957

2.5.2. Détail des créances par échéances :

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	681		681
De l'actif circulant			
Autres créances clients	2 944	2 944	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
État - Impôts sur les bénéfices	171	171	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	18	18	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Groupe et associés	14 254	14 254	
Débiteurs divers	160	160	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	92	92	
Total	18 321	17 640	681

Le poste Groupe et associés correspond :

- A des avances faites par le Groupe PAROT à ses filiales. Elle intervient dans le cadre de la convention de trésorerie qui prévoit une rémunération au taux de 1,3% annuel.
- Aux comptes courants liés à l'intégration fiscale.

Il comprend également les dividendes à recevoir de l'exercice 2016 concernant la SCI B2P pour 36 K€, la SCI de L'Isle pour 246 K€, la SAS Parot Aménagement Commercial pour 328 K€ et de l'exercice 2018 concernant la SCI 33 pour 214 K€.

A noter que le compte courant avec la société Parot Digital, déprécié à hauteur 4 635 k€ en 2018 a fait l'objet d'une reprise de 1 695 k€ d'une part, et, d'autre part, le compte courant de la société Parot Automotive Centre a été déprécié d'un montant de 461 k€.

2.5.3. Disponibilités :

Au 31 décembre 2019, le poste « Disponibilités » est essentiellement composé de comptes bancaires courants et s'élève à 91 K€.

2.5.4. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se détaillent comme suit au 31 décembre 2019 :

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Montant
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	626
Autres créances	
Total	626

2.5.5. Charges constatées d'avance :

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant
Charges	
Charges d'exploitation	92
Total	92

2.5.6. Capitaux propres :

Au 31 décembre 2019, le capital de la S.A. GROUPE PAROT s'élève à 7.398.515,20 euros. Il est composé de 4.624.072 actions d'une valeur nominale de 1,6 euro.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2018 avant affectation	7 399	12 037	367	2 657	(133)	(4 644)	17 682
Affectation résultat 2018					(4 644)	4 644	
Résultat de l'exercice						(7 547)	
Situation au 31 décembre 2019 avant affectation	7 399	12 037	367	2 657	(4 777)	(7 547)	10 135

2.5.7. Dettes financières :

Au 31 décembre 2019, le Groupe porte 10.964 milliers d'euros de lignes d'emprunts bancaires moyen et long terme détaillé ci-dessous.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont rémunérés à taux fixe, dans une fourchette comprise entre 1% et 7,12%.

Aucun emprunt n'est assorti de clauses de covenants financiers. Il existe des garanties et sûretés réelles attachées à tous emprunts, détaillées dans la note « Engagements Hors Bilan ».

Dettes Financières en €	Au 31/12/018	Nouveaux Emprunts	Remboursement d'emprunt	Au 31/12/019
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 634	0	2 672	10 962
CE BRIENNE	1 125		178	947
SG BRIENNE	1 114		177	937
ARKEA BRIENNE	1 081		179	902
BP BRIENNE	2 250		357	1 893
LCL Nover	45		18	27
CA Nover	45		18	27
BPCA Nover	49		18	31
B Tameaud Nover	50		18	32
Soc Gen Nover	50		18	32
BPI (VO 3000)	1 080		240	840
CACF (VO 3000)	871		169	702
CE (VO 3000)	871		169	702
CACF (Rue Daugère)	172		35	137
CE (BEHRA)	1 356		217	1 139
LCL (BEHRA)	1 138		221	917
SG (BEHRA)	1 145		219	926
ARKEA (Rue Daugère)	189		35	154
LENDIX (bvd Jchaban Delmas)	734		266	468
BPI	270		120	150
Autres dettes financières	4 513	497	2 513	2 497
Ligne CGI	4 000		2 000	2 000
Intérêts courus sur emprunts	78	51	78	51
Billets de trésorerie	400	400	400	400
Frais et intérêts courus bancaires	35	46	35	46
TOTAL	18 147	497	5 185	13 459

Par ailleurs, le Groupe dispose de crédits de financement de stocks neufs octroyés par des établissements dédiés (filiales financières de constructeurs ou structures dédiées). Ces organismes avancent à la société Groupe PAROT la trésorerie nécessaire à l'acquisition de stocks. Ces avances portent intérêts et deviennent remboursables dès que le stock financé est vendu. Ce mode de financement est plus particulièrement retenu par le Groupe au sein de son secteur « Véhicules Particuliers ». Ces avances financières, en lien avec le délai de rotation de stocks sur véhicules neufs, ont toutes une échéance inférieure à un an.

Jusqu'au 31 décembre 2016, chaque entité du Groupe négociait de façon autonome ce type de financement avec ses partenaires financiers. Ces avances étaient jusqu'à cette date débloquées et suivies par numéro de châssis. Le Groupe avait ainsi considéré que cette dette était assimilable à une dette d'exploitation est classé le montant des avances reçues en dettes. Depuis 2017, le Groupe a centralisé ces avances au sein de la société Groupe PAROT pour un montant au 31 décembre 2019 de 2 M€. Ces dernières ne sont plus affectées et débloquées au numéro de châssis et s'assimilent donc à une ligne de financement court terme, raison pour laquelle elles ont été classées en dettes financières.

2.5.8. Détail des dettes par échéances :

Les échéances des dettes au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	20 695	12 455	8 240	
Groupe et associés	13 224	13 224		
Fournisseurs et comptes rattachés	958	958		
Dettes Fiscales et sociales	1 014	1 014		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	94	94		
Autres dettes	379	379		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	36 364	28 124	8 240	0

2.6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

2.6.1. Résultat d'exploitation :

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4.306 milliers d'euros contre 4.882 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Il comprend essentiellement les prestations de services facturées aux filiales par le groupe dans le cadre des « Management fees ». La filiale Parot Digital n'a pas été facturée exceptionnellement sur 2019.

A la clôture, le total des produits d'exploitation s'élève à 9.465 milliers d'euros contre 6.498 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Les autres produits d'exploitation sont composés des transferts de charge pour 3.451 milliers d'euros dont 782 milliers d'euros au titre de l'assurance refacturée aux filiales.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 9.888 milliers d'euros contre 7.754 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. L'augmentation des charges d'exploitation s'expliquent par l'impact en année pleine du déménagement des locaux du siège effectué en juillet 2018, la recentralisation des charges sur le Groupe et une augmentation importante de 300 K€ des honoraires.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi au 31 décembre 2019 à (423) milliers d'euros contre (1.256) milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.6.2. Résultat financier :

Le résultat financier se décompose comme suit au 31 décembre 2019 :

Résultat financier (en milliers d'euros)	Montant
Produits financiers	2 270
Produits financiers de participation	771
Intérêts sur les avances consenties aux filiales	248
Intérêts et autres produits assimilés	121
Reprise de provision	1 130
Charges financières	10 563
Intérêts sur les avances consenties par les filiales	127
Intérêts sur emprunts bancaires	419
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	62
Provision pour dépréciation des titres de participation	9 955
Résultat financier	(8 293)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société Groupe PAROT a perçu 771 milliers d'euros de dividendes de ses filiales.

Les produits et charges sur compte de liquidité correspondent aux plus et moins-values réalisées sur les opérations de titres dans le cadre du contrat de liquidités.

Au cours de l'année 2019, la moins-value nette sur les titres Groupe PAROT s'est élevée à 40 milliers d'euros.

Les intérêts et charges assimilées correspondent au coût de la dette sur l'exercice.

Les charges financières sont impactées en 2019 par la dépréciation des titres Parot Automotive Centre, Parot Premium Brive, Parot Premium Bordeaux et Parot Digitals pour un montant total de 9 955 K€.

2.6.3. Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit au 31 décembre 2019 :

Résultat Exceptionnel (en milliers d'euros)	Montant
Produits Exceptionnels	131
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	70
Reprise sur provisions et transferts de charges	61
Charges Exceptionnelles	101
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	95
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6
Dotations exceptionnelles	
Résultat financier	30

Les charges exceptionnelles sont détaillées ci-dessous :

- Honoraires sur exercice antérieur : 95 K€
- Indemnités transactionnelles : 6 K€

2.6.4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés :

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice 2019 :

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôts net	Après impôt
Résultat courant	(8 716)		(8 716)
Résultat exceptionnel	30		30
Charge d'impôt liée à l'intégration fiscale		1 139	1 139
Résultat comptable	(8 686)	1 139	(7 547)

Le solde du déficit reportable du groupe intégré au 31 décembre 2019 représente 14 068 milliers d'euros

La différence entre la charge d'impôt que la société aurait eue en l'absence d'intégration fiscale et le montant de la charge d'impôt comptabilisée s'élève à 1 148 milliers d'euros

Nature et montant des crédits d'impôt de la société :

Crédit d'impôt Mécénat : 5 milliers d'euros

2.7. AUTRES INFORMATIONS

2.7.1. Dirigeants et mandataires sociaux :

Les rémunérations versées par la Société aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019 représentent un montant global de 564 milliers d'euros réparti de la façon suivante :

- Rémunération versée aux membres des organes d'administration : 60 milliers d'euros.
- Rémunération versée aux membres des organes de direction : 504 milliers d'euros.

2.7.2. Filiales et participations :

Dénomination sociale	Capital social Valeur brute	Taux de détention	Capitaux propres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts & Avances consentis	Dividendes versés	Chiffre d'affaires	Résultat Net
PAROT AUTOMOTIVE SO	605 000	100%	6 545 254	456 952	456 952		347 314	100 380 339	642 113
PAROT AUTOMOTIVE IDF	5 159 000	100%	4 382 491	6 891 433	6 891 433			72 350 563	(591 179)
PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	3 256 000	100%	(985 336)	2 952 069		2 845 859		47 425 499	(2 087 179)
PAROT PREMIUM BRIVE	2 500 000	100%	1 021 511	2 500 000	2 450 000			41 885 481	(1 124 419)
PAROT PREMIUM BORDEAUX	283 555	100%	2 575 991	9 983 686	5 713 686			51 258 204	(878 372)
PAROT TRUCKS	600 000	100%	1 714 577	300 000	300 000	997 009		39 814 773	247 928
PAROT VI	3 285 000	100%	4 872 334	4 865 006	4 840 006			117 556 803	465 418
PAROT DIGITALS	4 660 000	100%	(2 804 680)	4 660 000		2 939 840		16 666 223	(2 820 013)
PAROT CUSTOMER CARE SERVICES	250 000	100%	11 858	250 000	250 000	2 531		630 232	(121)
VO 3000	750 300	95%	3 419 838	4 273 995	4 273 995			80 266 880	631 580
TRANS AUTO AUVERGNE	9 000	78%	62 463	63 555	63 555			259 716	1 592
SCG 19	1 000	96%	53 647	960	960		13 669	63 335	52 647
SCI DE L'ISLE	1 500	98%	22 422	176 645	176 645		12 010	129 446	20 922
SAS PAROT A.C.	1 524	100%	(105 799)	53 015	53 015	6 113 798	53 331	265 737	(107 476)
SCI 24/87	1 000	98%	183 723	2 360 260	2 360 260		21 495	247 097	86 648
SCI 31	1 000	10%	42 166	150	150			202 448	59 423
SCI 33	10 000	10%	452 242	1 000	1 000		213 665	565 367	423 588
SCI 64	1 000	98%	128 233	1 540 980	1 540 980		23 954	187 590	127 233
SCI NOUGUEY	1 000	10%	23 612	100	100		43	101 695	22 612
SCI LA RIVIERE	1 000	10%	(78 065)	100	100			197 574	22 625
SCI BAS ROC	1 000	10%	24 853	100	100		2 752	57 085	23 853
SCI LE FOIRAIL	1 000	10%	16 104	100	100		1 686	339 889	15 104
SCI MULATET	1 000	10%	39 010	100	100		4 368	74 890	38 010
SCI VIGNES	1 000	100%	(3 028)	627 802	627 802		7 608	82 360	(19 161)
SCI NOVITAL	1 000	10%	(13 243)	100	100			389 712	91 233
SCI LE HERON	1 500	10%	(122 210)	20 236	20 236		35 052	324 406	(123 710)
SCI B2P	400	100%	33 362	842 191	842 191	54 327	34 274	80 664	32 962

2.7.3. Opérations avec les entreprises et les parties liées :

Il n'existe pas de transaction significative avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

2.7.4. Effectif :

Effectif moyen (en milliers d'euros)	Personnel salié
Cadres	28
Agents de maîtrise et techniciens	8
Employés	1
Total	37

2.7.5. CICE :

Le CICE avait pour objet le financement de la compétitivité des entreprises. Il a été stoppé fin de l'année 2018.

Le solde du CICE à fin 2018 était de 3 744 K€. Il a fait l'objet sur l'exercice 2019 d'un remboursement de l'état pour les années 2014 et 2015 à hauteur de 1 012 K€ et d'un préfinancement auprès de la BPI France pour les années 2016 à 2018 à hauteur de 2 594 K€.

2.7.6. Engagements de fin de carrière :

La Société est couverte intégralement par un contrat d'assurance contracté avec un organisme de prévoyance dédié (IRP AUTO Prévoyance-Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite versées par la Société. Dès lors, aucune provision n'est comptabilisée par la Société au titre de ces engagements.

2.7.7. Engagements hors bilan :

Les engagements financiers hors bilan de Groupe PAROT se détaillent comme suit au 31 décembre 2019 :

Engagements donnés	31/12/2019
Garantie constructeur	8 329
Cautions ligne CT	11 780
Cautions emprunt	5 474
Cautions Stocks	12 689
Cautions crédit bail	6 729
Nantissement	8 786
Total général	53 787

2.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Cession du pôle Premium

Le Groupe Parot a régularisé en date du 20 décembre 2019 une lettre d'intention portant sur la cession de la totalité des titres composant le capital social des sociétés Parot Premium Brive, Parot Premium Bordeaux, Portes de Bordeaux au profit de la Société EDEN AUTO. Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, la cession de 100% des titres devra intervenir le 31 mars 2020 au plus tard.

- COVID-19

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à la fin du premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité informe que la crise sanitaire COVID-19 aura un impact sur l'activité économique du Groupe plus particulièrement dès le second trimestre 2020.